



académie  
Besançon

éducation  
nationale



COLLEGE  
RENE PERROT  
Rue du Collège  
25210 Le RUSSEY

☎03.81.43.82.12

Mail :  
ce.0250052w@ac-besancon.fr

## Informations aux parents d'élèves présentant des troubles divers (Problèmes de santé, difficultés d'apprentissage...)

Au cours de sa scolarité, votre enfant peut bénéficier d'aménagements.

Afin de lui assurer la meilleure réussite au collège, nous vous informons des conditions et des démarches à suivre :

– Projet d'Accueil Individualisé (PAI):

Il permet des aménagements de la scolarité, la prise d'un traitement médical à l'école ou la mise en place d'un protocole d'urgence dans le cas de maladie chronique.

**Il peut être demandé au médecin de l'Education Nationale directement ou via l'infirmière scolaire de l'établissement.**

**Le renouvellement n'est pas systématique, vous devez en faire la demande chaque année scolaire.**

– Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP):

Il est à destination des élèves dont les difficultés résultent de troubles spécifiques des apprentissages (par exemple : dyslexie, dysphasie, dyspraxie...) et permet des adaptations pédagogiques. La mise en œuvre d'un PAP peut être déclenchée à la demande de l'équipe éducative ou de la famille dont l'accord est impératif.

**Le PAP est à demander au chef d'établissement par écrit et un bilan médical ou paramédical** (bilan orthophoniste, psychologique, neuro-psychologique etc... en fonction de la situation) doit être fourni (sous pli confidentiel si besoin).

Si le constat des troubles est avéré par le médecin de l'Education Nationale ou le médecin de famille, le PAP sera mis en place au collège.

**Le renouvellement n'est pas systématique, vous devez en faire la demande chaque année scolaire.**

– Aménagements d'épreuves aux examens en collège (Diplôme National du Brevet) :

**Les parents doivent formuler une demande au chef d'établissement.**

